

Demande de manutention et / ou de stationnement sur l'aire de carénage ou le terreplein

DATE : _____

**Toute demande de manutention doit être validée et confirmée par un mail du bureau du port.
Sans cette confirmation, aucune manutention ne sera réalisée.**

NAVIRE

NOM _____

Annuel Mensuel Occasionnel

Emplacement _____ Port d'attache : _____

Modèle / Type _____

Longueur Hors Tout _____ Largeur _____ Tirant d'eau _____ Poids _____

PROPRIÉTAIRE DU NAVIRE

NOM et Prénom _____

Mandataire _____

Téléphone _____

Mail * _____

Autres informations _____

*** un courriel de confirmation vous sera adressé lorsque le(s) rendez-vous sera(ont) fixé(s).**

PRESTATION SOUHAITÉE :

MANUTENTION SIMPLE

Opération unique facturation au trajet / stationnement en sus / facturation de 41,20€ par 30 minutes supplémentaires)

- Pack express 1h (maintien dans les sangles)
- Pack express 2h (maintien dans les sangles)
- Mise à terre (NHP inclus) - 90 minutes
- Mise à l'eau - 30 minutes
- Mise à terre sur remorque - 45 minutes
- Mise à l'eau depuis remorque - 30 minutes
- Transfert de poste à poste (ber à remorque par exemple) - 30 minutes

Date souhaitée : _____

MANUTENTIONS + STATIONNEMENT A TERRE

Pack trajet + NHP + transfert de poste + stationnement

- Pack 72h
- Pack 15 jours (du 1^{er} septembre et 31 mai uniquement)
- Pack 28 jours (du 1^{er} novembre au 28 février uniquement) - cumulable
- Pack hivernage (du 1^{er} novembre au 29 février uniquement : gratuité sur le stationnement des mois de décembre et janvier. 25€ par jour supplémentaire dès le 1^{er} mars)

Dates souhaitées

Date souhaitée pour l'aller : _____

Durée de stationnement souhaitée : _____

Ou date souhaitée pour le retour : _____

STATIONNEMENT A TERRE

- Stationnement sur la période suivante :
Date de début : _____
Durée de stationnement souhaitée : _____
Ou date de fin : _____

- Pack 28 jours (du 1^{er} novembre au 28 février uniquement) - cumulable
- Pack 4 mois (applicable entre le 1^{er} novembre et le 28 février uniquement) gratuité sur les mois de novembre et février. 25€ par jour supplémentaire dès le 1^{er} mars

Moyens de calage en cas de dépassement du temps imparti à l'utilisateur, facturation de 41,20€ par 30 minutes supplémentaires

Extraits de l'article 22 du règlement d'exploitation du port des Sablons :

« Le propriétaire devra utiliser du matériel conforme au calage du bateau.

L'agent portuaire pouvant refuser la manutention si le calage est effectué avec des matériaux inappropriés (parpaing creux, bastaings, béquilles d'échouage...)

En tout état de cause, le propriétaire du navire ou son représentant déclare être seul responsable des conséquences découlant du choix du type de ber, du mode de béquillage ou de tout autre dispositif assurant la stabilité du navire au cours de son séjour à terre et s'engage à être assuré pour tout dommage qu'il pourrait occasionner.

En cas de refus du calage par les agents portuaires, ceux-ci remettront le navire à l'eau aux frais du propriétaire. »

Bers personnels (précisez) : _____

Bers professionnels (précisez) : _____

TRAVAUX ENVISAGÉS

Le port des Sablons est certifié Port Propres : les travaux de nettoyage et d'entretien de la coque doivent être réalisés sur la zone de carénage dédiée et les travaux de ponçage doivent être réalisés à l'aide d'une ponceuse aspirante.

grattage / ponçage partiel, superficie estimée : _____

grattage / ponçage intégral, superficie estimée : _____

autres, précisez : _____

Dans le cas de travaux polluants, l'équipe portuaire peut vous demander de mettre en place des mesures préventives ou de stopper les travaux.

Tout usager des moyens techniques (manutention par élévateur ou grue), **des aires de carénage** (aire et cale submersible) **et de la zone technique** (stationnement et hivernage de navire) **est soumis au Règlement d'exploitation, et au Règlement Particulier de Police en vigueur au port de plaisance des Sablons.**

L'utilisateur déclare l'exactitude des mentions indiquées sur ce formulaire, et s'engage à respecter les articles contenus dans les chapitres 6 « Conditions d'utilisation des terrepleins » et 7 « Protection de l'environnement du règlement d'exploitation »

Nom prénom _____

Propriétaire

Mandataire

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous,
contactez le service Manutention au 06 46 57 34 42.**

STATUT DEMANDE :

Date de l'appel par équipe technique : _____

message vocal

date manutention : _____

Enregistrement Seaport : OK

Date du mail de confirmation : _____

Facturation réalisée : OK